

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Étaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie Gabrielle, POLVERINI Jérôme, SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline
Présents : 11	
Votants : 13	Étaient représentés : QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre Étaient absents : BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe Secrétaire de séance : BARTOLI Jean Christophe Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Cession de parcelles communales

Le maire expose au conseil municipal

Considérant la demande de Mme ADAMI Anne-Marie en date du 23 août 2017 d'achat de parcelles communales,

Considérant le document d'arpentage réalisé par SARL GEO-CONSEILS en date du 06/03/2019, répartissant la demande comme suit :

Section	Parcelles	Superficies/m ²
B	1859	10
B	1861	36
B	1863	33
total cédé		79

Considérant les bases tarifaires du service des Domaines fixant le prix au m² à 53€,

Où cet exposé,
Le conseil municipal

DECIDE

Article Unique : d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à la vente des parcelles selon les conditions suivantes :

- 79 m² x 53 €/m² = 4 187,00 euros

En outre, Mme Anne-Marie ADAMI sera chargée :

- De faire rédiger l'acte d'achat chez le notaire de son choix.

L'intéressée devra verser à la caisse du receveur municipal, une fois les formalités d'enregistrement accomplies chez le notaire de son choix, la somme de 4 187,00 €.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>01/04/2022</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 31/03/2022,</p> <p>Ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour extrait conforme, le Maire,</p> <p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/04/2022</p> <p style="text-align: right;">Le Maire,</p> <div style="text-align: right;">   </div> <p style="text-align: right;">Charles-Henri BIANCONI</p>
---	---